

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 19 12 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
M^{me} KHAN
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M^{me} SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
M. BAILLY

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 18

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme LE GALL a donné pouvoir à M. GARNIER.
M. BOUFFORT a donné pouvoir à M^{me} LEVENÉ.
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M. BABOU a donné pouvoir à M. CORVOL.
M^{me} BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART a donné pouvoir à M^{me} HERCEG-GALESNE.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à Mme CABANIS.
M. LUCET a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.
M. GAISLIN a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M^{me} SIMONESSA a donné pouvoir à Mme BATAILLE à partir de 22h40.

Étaient absents :

Mme KHAN jusqu'à 20h57.
M^{me} DANIELOU.
M. PAUGAM.
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h44.
Mme MAUGAIS.

Secrétaire de séance :

Mme Anne BRICE.



25/07 – 19 décembre 2023

Budget ville- Décision modificative n°3

Le rapporteur

- expose que compte tenu des restes à recouvrer constatés, il a été nécessaire d'ajuster les provisions pour créances douteuses 2023 conformément à la délibération en PJ n°17/06 du 13 septembre 2022, comme suit :

Exercice de prise en charge de la créance	Montants	Taux de dépréciation	Montant des provisions à constituer
N-1 (2022)	9 881,99	5%	494,10
N-2 (2021)	3 768,76	30%	1 130,63
N-3 (2020)	8 212,07	60%	4 927,24
Antérieur (2019 et avant 2019)	5 021,02	80%	4 016,82
Total			10 568,79
arrondi à			10 10 569,00

- rappelle que le montant déjà provisionné en 2022 (compte 4912) était de 10 679.00 € et que le montant à provisionner en 2023 s'élevant ci-dessus à 10 569.00 €, il convient d'ajuster la provision à -110 € (10 569.00 € - 10 679.00 €) par émission d'un titre d'ordre budgétaire au compte 7817 (Chap 042) et un mandat au compte 4912 (Chap 040). Pour ce faire, il convient donc d'abonder ces deux comptes de 110 €.
- propose la décision modificative présentée dans le tableau ci-dessous.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission administration générale lors de sa réunion du 29 novembre 2023 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE :

A l'ouverture et à l'ajustement des crédits suivants (D = dépenses, R = recettes, F = Fonctionnement, I= Investissement).

D/I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitr	Service	Antenne	Libellé	Montant
D I	FINA	01	4912		040	FINA		PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDG	110,00
R F	FINA	01	7817		042	FINA		REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	110,00
D F	FINA	01	023		023	FINA		VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110,00
R I	FINA	01	021	000	021	FINA		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	110,00

AUTORISE :

Le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier


VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 20 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Anne BRICE.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

